

SARL 4 YOU COMMUNICATION

3C Rue du centre

78770 Villiers- le- Mahieu

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan Actif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	3 304	819	2 485	1 778
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	1 064		1 064	1 064
	Total de l'actif immobilisé (III)	4 368	819	3 549	2 842
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	500		500	600
	Avances et acomptes versés sur commandes				5 121
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	255 717	3 081	252 636	190 700
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	5 085		5 085	4 633
	Charges constatées d'avance	4 882		4 882	3 126
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres	100 000		100 000	100 000
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	266 860		266 860	291 680
	Total de l'actif circulant (IV)	633 044	3 081	629 963	595 859
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		637 413	3 900	633 513	598 701

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an 265 684 198 459

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

Capitaux Propres	Capital (dont versé 2 000)	2 000	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 520	1 520
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	295 085	260 226
	Report à nouveau	45 088	45 088
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	50 728	34 859
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	394 421	343 693
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		13 455
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68 560	70 039
	Dettes fiscales et sociales	148 391	107 968
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 465	3 205
	Produits constatés d'avance	20 676	60 342
	Total des dettes (1)	239 092	255 008
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	633 513	598 701
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	239 092	255 008
	(2) Dont emprunts participatifs		

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2025** sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France et notamment aux dispositions du nouveau Règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le Règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **633 513** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 1 286 230** euros et un total **charges de 1 235 502** euros, dégageant ainsi un **résultat de 50 728** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/04/2026.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Il n'y a pas d'évènement significatif à relever au cours de l'exercice clos au 31/12/2025.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture :

Au cours de l'année 2026 et à la date d'arrêt des comptes 2025, aucun fait majeur n'a d'impact sur le résultat ou la situation financière de la société.

Règles et méthodes comptables :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

L'entité ne dépassant pas à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L.123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

- Matériel de bureau et informatique	3 ans
- Mobilier	5 ans

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du dernier prix d'achat connu".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sont le cas échéant dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Changement de méthodes comptables :

Changement de réglementation comptable

La première application du règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG. Les modalités de mise en œuvre, incluant les modalités particulières de première application, figurent à l'article 27 du règlement

En particulier, les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application :

- Au titre de l'exercice précédent, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n° 2022-06 en son article 513-5.

4 YOU COMMUNICATION
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
Siège social : 3 C Rue du Centre
78770 VILLIERS-LE-MAHIEU
804 992 089 R.C.S. VERSAILLES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2026

AFFECTATION DU RESULTAT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 50 728,13 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : **50 728,13 euros**

Affectation de la totalité sur le compte « Autres réserves »

Ledit compte s'élève désormais, après affectation, à 345 812,68 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte du fait qu'aucune distribution de dividendes n'a été réalisée au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme à l'original

LA GERANCE